



Fussballverband
Association de football
Bern Jura

Communications officielles

No 7 – Saison 2017/2018

5 octobre 2017

Communications à tous les coaches J+S et aux responsables des juniors et du KIFU du SEFV

Convocation et invitation à la réunion du 13.11.2017, 19h00 à Aarberg, Hotel Krone

Cette réunion est **obligatoire** pour tous les coaches J+S du SEFV, OEFV, FVBO et MFV, qui doivent participer cette année à un module de perfectionnement et qui n'ont pas encore participé à une telle session. Outre les coaches J+S, les responsables des juniors et du KIFU du SEFV sont également les bienvenus à cette réunion.

Les coaches J+S qui ne peuvent pas participer à la réunion de leur sous-association, ont la possibilité de suivre une réunion dans une autre sous-association ou une réunion prévue pour un autre sport. Des informations détaillées figurent dans la convocation du 23.09.2017.

Communications relatives aux sanctions disciplinaires

Décision exécutoire: amende de club et suspension pour un entraîneur

SCI Esperia 1927: l'entraîneur des juniors A, Thomas Ledermann, né le. 5.12.1967, est suspendu pour une période de 12 mois (soit jusqu'au 07.09.2017), pour avoir tenté de faire jouer un joueur sous un faux nom lors du match de juniors A, SCI Esperia 1927 – Oberemmental 05 du 20.08.2017. En plus, il est sanctionné d'une amende de Fr. 600.-. Durant cette période il ne peut assumer aucune fonction dans un club.

FC Makedonija: à cause de l'atteinte à l'intégrité corporelle de l'arbitre par un supporter du FC Makedonija, lors du match de 4^e ligue FC Rüscheegg – FC Makedonija du 26.08.2017 le club est sanctionné d'une amende de Fr. 1'500.-.

Que s'agit-il de prendre en compte lors d'une opposition?

Les sanctions disciplinaires sont traitées électroniquement dans Clubcorner. Les responsables des clubs ayant droit à l'accès, soit tous les fonctionnaires, qui disposent d'un login pour Clubcorner, peuvent consulter en tout temps les sanctions concernant leur club, respectivement les différentes équipes de leur club via cette application. Les sanctions qui peuvent être contestées au moyen d'une opposition, sont désignées par la remarque «Voie de droit». Les sanctions disciplinaires peuvent être consultées par les responsables des clubs, immédiatement après leurs notifications respectivement leurs publications (lundi - vendredi jusqu'à 12h00).

Si un club n'est pas d'accord avec une sanction disciplinaire, il a le droit de déposer une opposition auprès de la Commission disciplinaire. Pour que l'opposition puisse être traitée, cette dernière doit remplir toutes les conditions prévues dans le Règlement sur la procédure contentieuse. Celui-ci peut être consulté sur le site Internet de l'AFBJ sous «Documentations/Commission disciplinaire». Malheureusement, il n'est pas rare que la Commission disciplinaire ne puisse pas entrer en matière en raison de vices de forme élémentaires.

En cas d'opposition, nous invitons les clubs à prendre en considération les indications dans la Voie de droit et les CO 2016/1.

Communications concernant les compétitions

Matches non joués à la fin du tour d'automne 2017

La fin du tour d'automne approche. Si tous les matchs n'ont pas pu être joués en raison des conditions atmosphériques, il s'agit de prendre en compte les Directives pour l'organisation des compétitions 2017/2018, point 2.11.6:

- Chez les **Juniors A-C** tous les matchs doivent être disputés jusqu'au 30 novembre, en particulier les matchs ayant une influence sur la promotion ou la relégation.
- Chez les **actifs et les femmes** pas plus d'un match par équipe ne peut être reporté au tour de printemps.

Pour cela, il s'agit de prendre en compte les possibilités prévues dans les Directives sur l'organisation des compétitions.

Groupements: de quoi faut-il tenir compte?

Le règlement de l'ASF relatif aux Groupements règle tous les aspects des groupements. Le formulaire correspondant est déposé auprès de l'ASF. Les groupements autorisés sont valables aussi longtemps qu'ils remplissent les exigences selon le règlement correspondant. Pour dissoudre un groupement, il y a également lieu d'utiliser le formulaire de l'ASF.

Différents groupements qui ne remplissaient pas les exigences requises, ont été supprimés d'office par les organes compétents. Différents groupements ont été annulés parce que les clubs respectifs ne possédaient pas d'une équipe prenant part aux compétitions.

Journées des finales de la coupe bernoise 2017/2018

Conformément au système de rotation, la manifestation aura lieu sur le territoire du MFV. Le comité du MFV a chargé le FC Zollikofen d'organiser ces journées. Les journées des finales sont prévues du vendredi 15 juin au dimanche 17 juin 2018.

Journées des finales Coca Cola Junior League 2017/2018

L'ASF envisage l'organisation de ces journées les 23 et 24 juin 2018 dans la région de Lucerne. Sont qualifiés pour cette manifestation les vainqueurs de groupes CCJL des juniors A, B et C.

Communications relatives au football des enfants

Projet de l'ASF «l'expérience avant le résultat»

Fairplay au bord du terrain

Le football des enfants constitue en Suisse l'une des plus importantes portes d'entrée dans la vie sportive. Dans nos tournois, tous les enfants doivent pouvoir jouer sans contraintes, dans un cadre empreint de fair-play, de respect et sous une forme répondant aux besoins des enfants. Cette position amène l'ASF à définir des conditions cadres pour les matchs de football des enfants, afin que les talents et potentiels de chaque enfant puissent pleinement se déployer.

Des informations détaillées concernant cette campagne et les ustensiles mis à disposition dans le cadre de ce projet figurent sur le site de l'ASF à l'adresse *Football-des-enfants / l'expérience avant le résultat / Information*.

Communications relatives au football des juniors filles

Nouvelles catégories de jeu pour les juniors filles à partir de la saison 2018/2019

Information préalable

Le ressort football des filles et du football féminin de l'ASF planifie en collaboration avec les associations régionales la création de catégories continues pour les filles (entre le football des enfants et le football des actifs), grâce à la mise en place de structures pour le passage du football à sept au football à onze. Chaque fille doit être en mesure de jouer, conformément à son âge, dans une ligue de football pour filles.

Pour la saison 2018/2019, les catégories de juniors filles suivantes sont planifiées (années de naissance pour la saison 2016/2017):

- FF 11: années de naissance 2006-2008 forme de jeu: football à 7
- FF 14: années de naissance 2003-2005 forme de jeu: football à 9
- FF 18: années de naissance 1999-2002 forme de jeu: football à 11

La décision de savoir si ce projet sera mis en œuvre ou non dépend de la prise de position des 13 associations-régionales. Le projet sera traité à la fin du mois de novembre 2017 par le Conseil de l'association de l'ASF en charge du projet.

Veillez considérer cette communication comme information préalable. Des informations sur la procédure ultérieure seront communiquées au mois de décembre 2017.

5 octobre 2017
Département de jeu/Secrétariat AFBJ